



Soutien aux actions d'expérimentation dans le cadre du
Plan Bio Midi-Pyrénées 2014-2020

**Nouvelle organisation du Programme régional
d'expérimentation en agriculture biologique 2015-2016**

1

Contexte



- L'expérimentation en agriculture biologique est l'une des actions accompagnée dans le Plan Bio Midi-Pyrénées adopté par les élus du Conseil Régional
- Enveloppe moyenne de 130 000 € Plan Bio 2008-2013
- Enveloppe annuelle renforcée de 150 000 € Plan Bio 2014-2020
- Bilan-évaluation du programme d'expérimentation bio accompagné par la Région depuis 2008 réalisé en 2014 (avec la participation des acteurs professionnels bio de la région), aboutissant à une nouvelle organisation et nouvelles modalités de soutien de la Région à l'expérimentation bio

2

Nouvelle organisation du programme régional d'expérimentation en agriculture biologique 2015-2016



- La réforme de la gouvernance du programme avec la clarification du rôle des différentes instances (Région, Comité de pilotage « expérimentation bio » d'INTERBIO, comité « expérimentation bio filières ») ainsi que de l'animation du programme

- Une procédure de sélection des dossiers se déclinant selon les points suivants :

→ Le lancement d'un appel à projets annuel définissant les thèmes et types d'expérimentation prioritaires à accompagner (enjeux de chaque filière bio régionale identifiés lors des comités d'INTERBIO, actions prioritaires identifiés lors des ateliers filières du 17/10/2014, objectifs prioritaires de la Région)

→ Les échanges lors des comités « expérimentation bio filière » (commission technique régionale viticulture biologique), doivent assurer cohérence et complémentarité des projets, valider les projets candidats à l'AAP, prioriser les projets

→ Le respect des critères de recevabilité

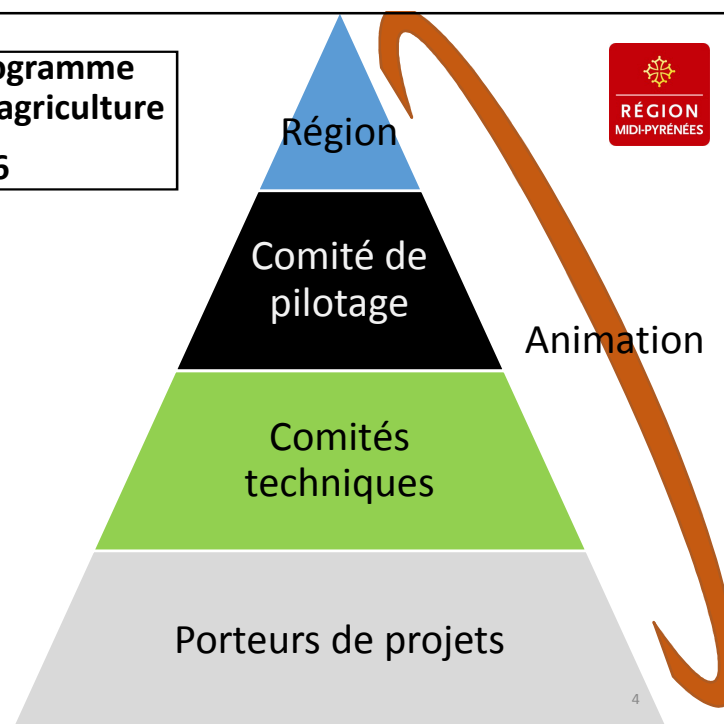
→ La sélection des projets sur la base d'une grille de notation

3

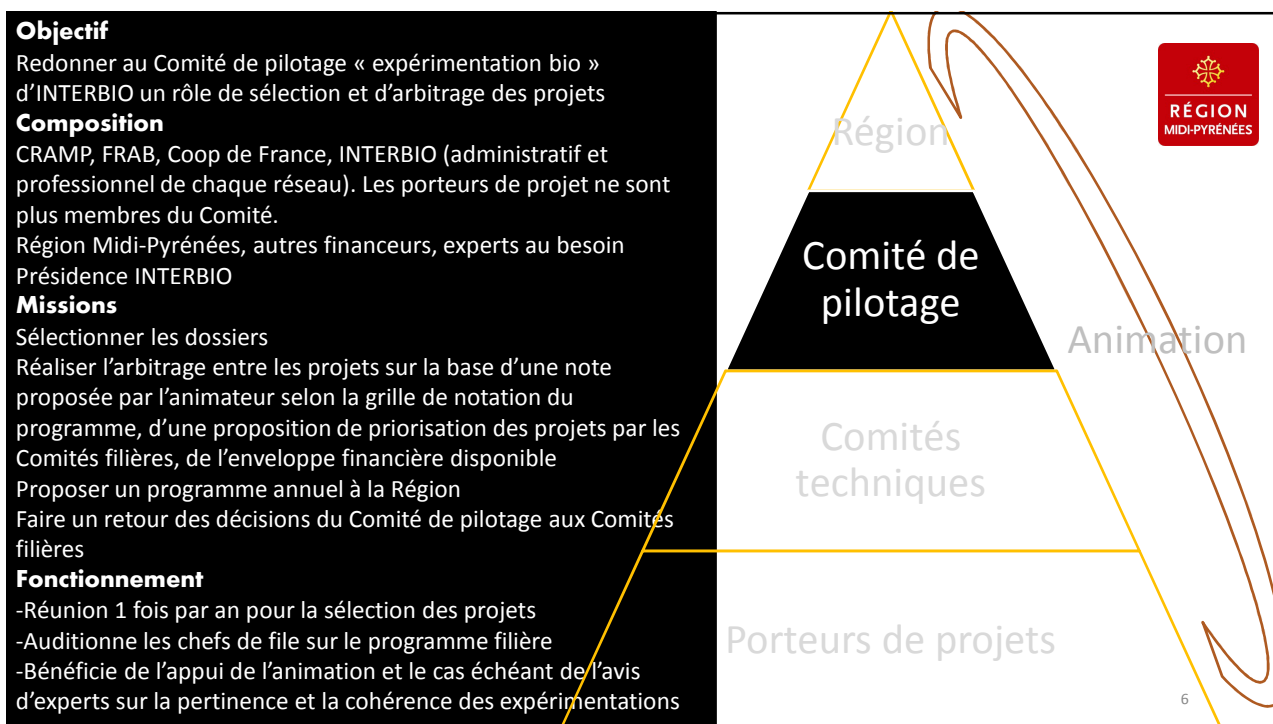
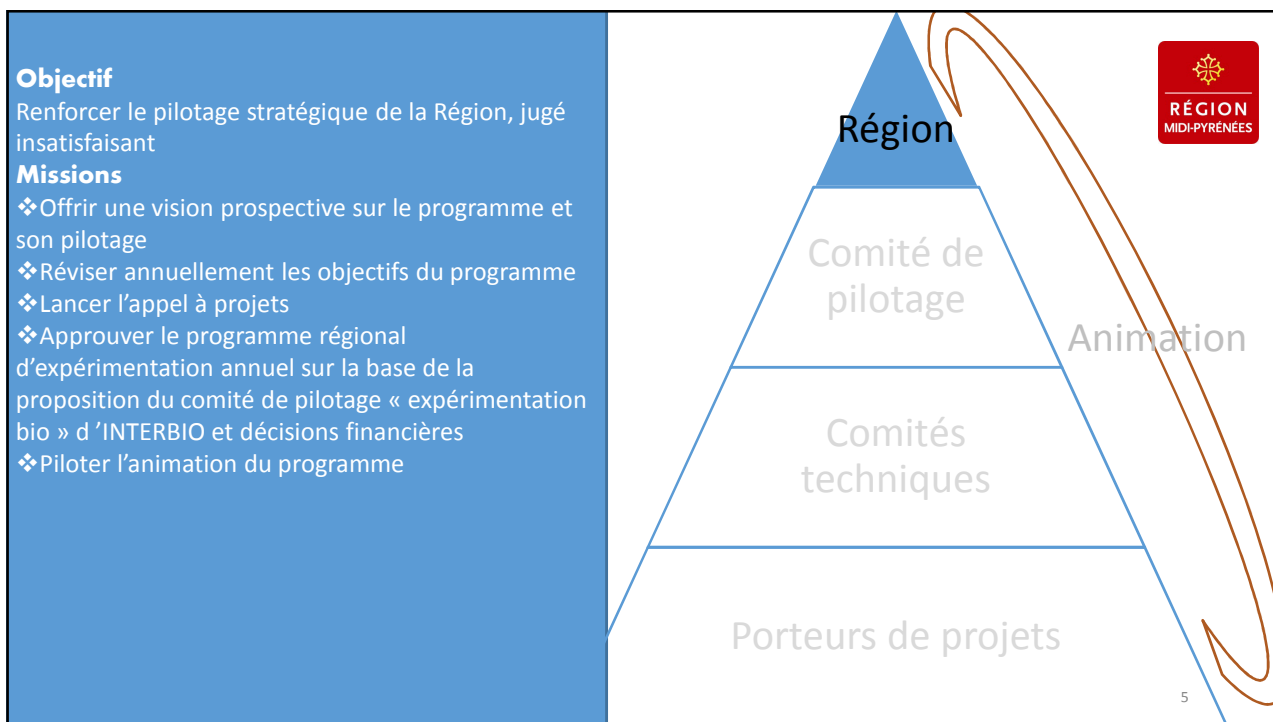
Nouvelle gouvernance du programme régional d'expérimentation en agriculture biologique 2015-2016

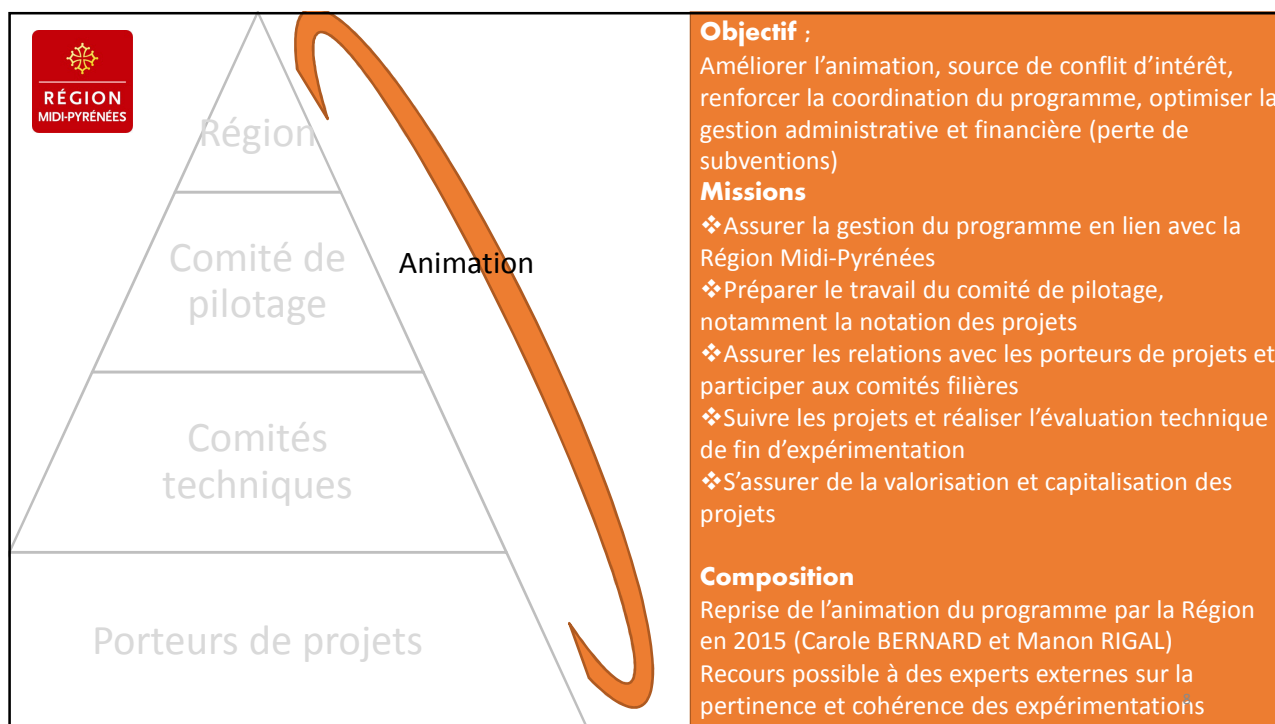
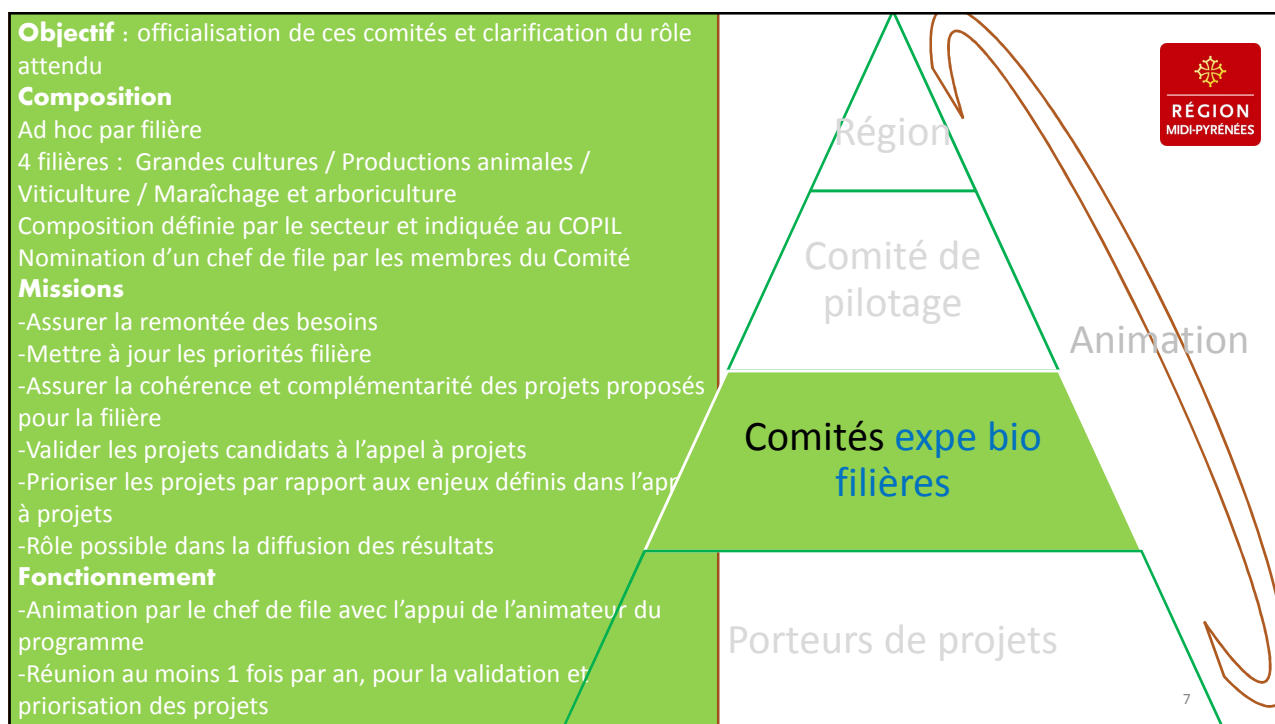


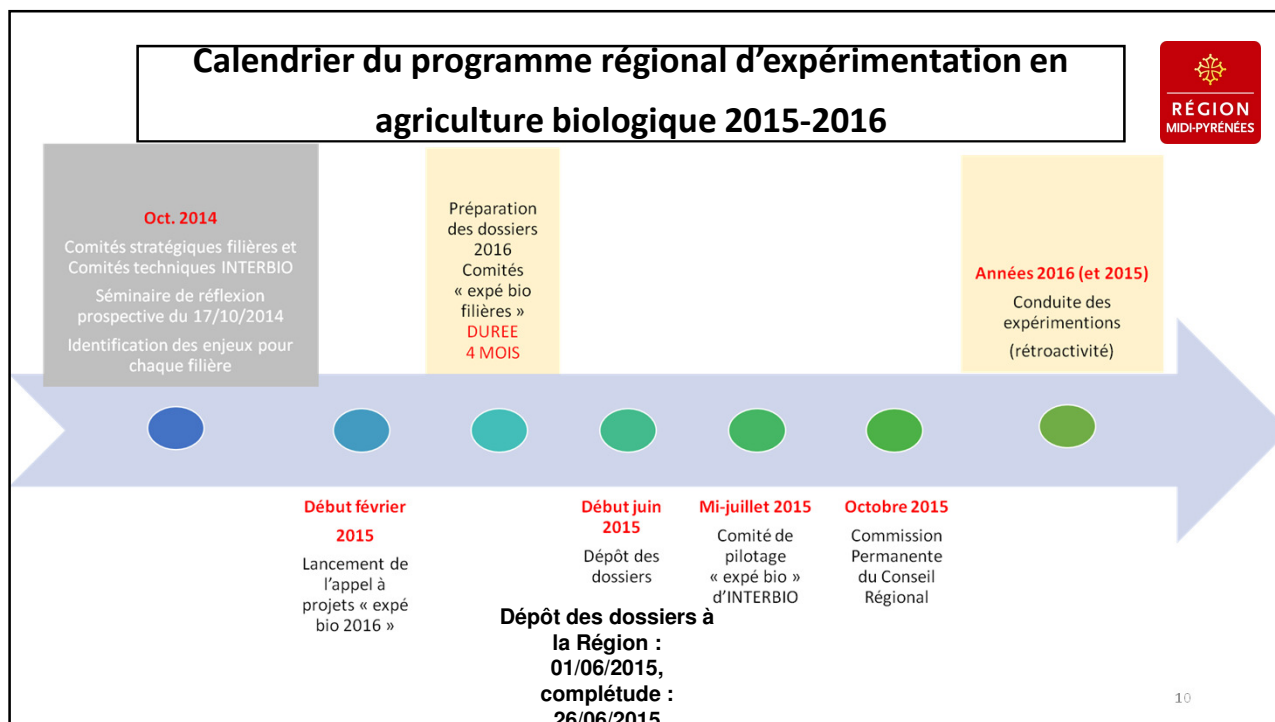
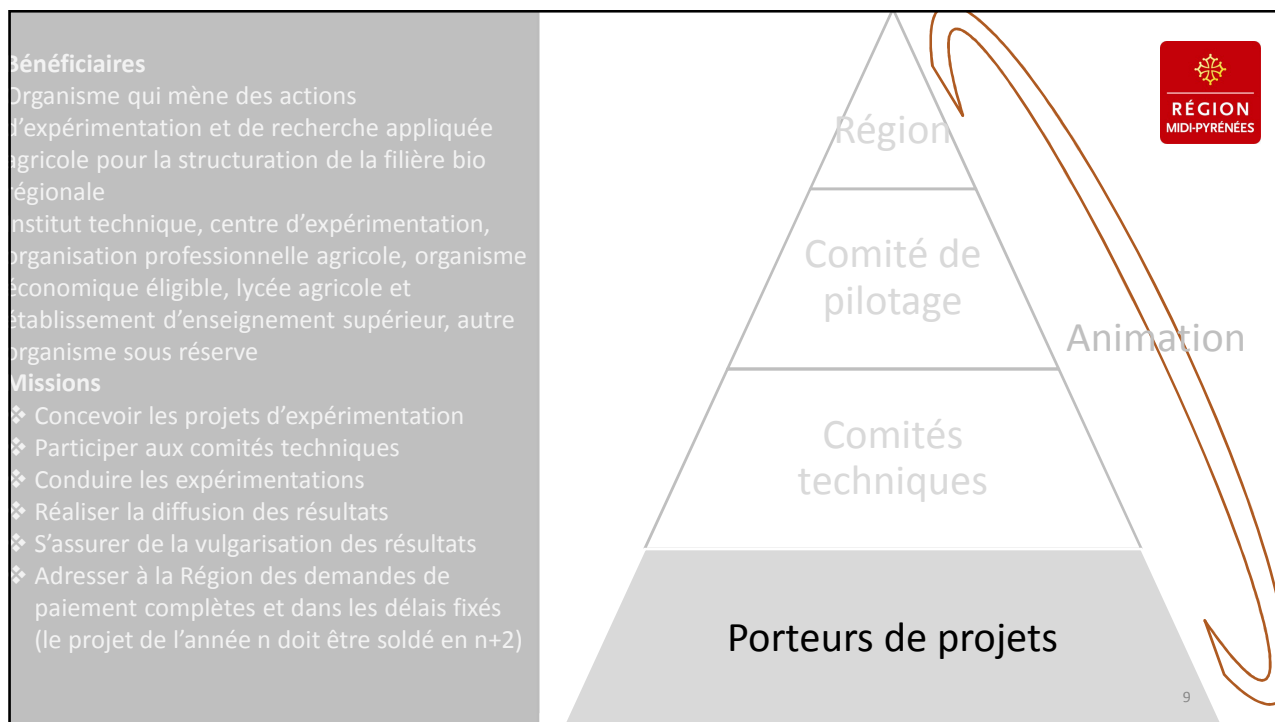
Un programme piloté par la Région Midi-Pyrénées en lien avec ses partenaires, au service des agriculteurs, pour répondre aux enjeux des filières bio régionales



4







Dépenses éligibles, calendrier de réalisation des actions, taux d'aide de la Région



Dépenses éligibles :

- Les dépenses internes supportées par le bénéficiaire pour mettre en œuvre les actions d'expérimentation : frais salariaux (salaires et charges sur salaires), frais de déplacement directement liés aux actions, charges de structure liées à l'action
- Les petits frais matériels directs liés à l'action faisant objet d'une facturation : analyses, petit matériel...

Sont exclues : les dépenses correspondant à des actions d'animation, de formation et l'élaboration de références technico-économiques (observatoire d'exploitations...)

Calendrier de réalisation : durée max des expé 12 mois pouvant être répartis sur les 2 années civiles 2015 et 2016 ; durée max projet pluriannuel 3 ans

Taux de subvention Région : max 50 %, plancher de subvention par bénéficiaire et par essai de 1 500 €, enveloppe globale 2015-2016 de 150 000 €

11

Critères de recevabilité des projets



- Respect de la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention ;
- Complétude du dossier et respect du format préconisé ;
- Expérimentation déjà réalisée par ailleurs ou pouvant élargir à un programme spécifique plus approprié ;
- Répondre à une problématique régionale mentionnée dans l'appel à projets ;
- Présenter une caution scientifique par un institut technique ou organisme de recherche ;
- Prévoir les conditions de valorisation et de diffusion des résultats ;
- Dossier discuté lors du comité « expérimentation bio filière » concerné ;
- Plancher du montant de la subvention : 1 500 € par essai
- Pour les projets pluriannuels (max 3 ans), l'expé de l'année n-2 doit être soldée

12

Grille de sélection des projets 2015-2016

(notation et classement des projets réalisés par l'animateur du programme, éléments de décision du COPIL)



Critères	Points
1/ Intérêt régional et stratégique du dossier : Le projet répond aux enjeux et priorités des filières bio régionales et/ou aux objectifs prioritaires de la Région Midi-Pyrénées listés dans l'appel à projets	1 – 3
2/ Cohérence externe : Le protocole est construit de façon cohérente avec les objectifs de l'expérimentation. Une prise en compte de la bibliographie existante sur la question a été faite. Le projet est mené en cohérence et complémentarité avec les expérimentations conduites aux niveaux régional et national.	1 – 3
3/ Cohérence interne des moyens utilisés : la candidature présente clairement les moyens utilisés et l'estimation budgétaire semble robuste vis-à-vis des objectifs. Les moyens humains et techniques semblent suffisants. Le phasage du projet et le calendrier prévisionnel semblent cohérents.	1 – 3
4/ Vulgarisation et diffusion des résultats : Les stratégies déployées afin de porter au mieux l'information aux bénéficiaires finaux sont prévues et expliquées dans la candidature et garantissent la meilleure valorisation possible des résultats.	1 – 3
5/ BONUS : Caractère novateur et anticipatif du projet : l'expérimentation présente un caractère innovant.	0 – 1
6/ BONUS : Contribution à l'amélioration des performances environnementales (air, eau, énergie, biodiversité, sol)	0 – 1
7/ BONUS : Partenariat : Le projet est le fruit d'une coopération entre plusieurs structures ou réseaux, via des partenariats horizontaux ou verticaux. L'accent sur le lien recherche/instituts techniques/professionnels sera un plus.	0 – 1
8/ BONUS : Projet porté par une structure spécialisée en expérimentation : institut technique ou centre d'expérimentation	0 – 2
Total /17	